

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 3 Pluviôse.

(Ere Vulgaire).

Samedi 23 Janvier 1796.

Ravages de la peste en Turquie. — Grands préparatifs de guerre faits par l'impératrice de Russie pour attaquer l'empire ottoman. — Ravages causés par les negres merons à la Jamaïque: — Arrivée du général Paoli en Angleterre. — Extrait d'une lettre écrite de Madras, par un officier de la compagnie des Indes, sur l'expédition contre Malacca. — Détails sur la fête civique qui a eu lieu au Champ-de-Mars.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 1^{er} décembre.

La peste qui s'est manifestée ici & dans diverses provinces de l'empire, pendant l'été dernier, a continué ses ravages jusqu'à la fin de l'automne & même dans les derniers jours de novembre. Le fatalisme qui domine dans le divan, au lieu de faire prendre à la Porte des précautions contre ce fléau, s'est borné à une ordonnance du grand Seigneur, de faire des prières publiques contre ce fléau. On a remarqué que la peste a enlevé un grand nombre d'hommes parmi les nouvelles troupes que sa hauteesse fait exercer à l'européenne.

Plusieurs vaisseaux chargés de bled d'Egypte & de Syrie ont péri dans l'Archipel par une violente tempête.

Il est arrivé aux Dardanelles un vaisseau de ligne français & deux frégates de la même nation. On croit que ces bâtimens de guerre ont à bord des présens destinés pour le grand Seigneur.

Toutes les nouvelles de la mer Noire parlent des préparatifs immenses que font les russes, tant en troupes de terre qu'en bâtimens de guerre. Ces avis donnent de jour en jour plus d'activité à ceux qui se font ici, où l'on a

remarqué que les russes ont quelques intelligences, peut-être dangereuses; cependant le divan dissimule les inquiétudes que les circonstances actuelles lui donnent afin de ne pas encourager par trop d'attention les mouvemens séditieux qui ont éclaté dans la Bosnie & même dans la Serbie: on n'éleve pas à moins de 160 mille hommes les troupes russes destinées à agir contre ces provinces de révoltes de l'empire Ottoman; tandis que l'insurrection de la Géorgie & l'invasion des Perses menacent les provinces d'Asie.

A L L E M A G N E.

De Fussen, le 31 décembre.

Hier au soir, à six heures, madame la princesse de France est arrivée ici. Une grande quantité de monde étoit venu des environs pour la voir, & tous ont crié avec transport *vive Madame!* L'entrevue qui a eu lieu entre cette princesse & l'électeur de Trèves, qui étoit venu d'Augsbourg pour la recevoir, a été touchante. La princesse a soupé avec l'électeur, & aujourd'hui, à huit heures du matin, elle a continué son voyage pour Inspruck, où elle arrivera demain à midi. Lorsqu'elle est montée en voiture, elle a salué tout le monde avec beaucoup de grâces.

De Francfort, le 10 janvier.

L'armistice dont on a parlé si diversement, paroît avoir été conclu successivement entre les divers généraux de divisions des armées respectives; on ne savoit pas encore sur quel pied on avoit traité par rapport aux deux rives du Rhin occupées par les armées respectives. On apprend que le 4 janvier, il a été conclu entre le général comte de Haddik, & le général de division Colard, une convention qui porte:

1^o. Que les hostilités cesseront à compter de ce jour, sur les deux rives du Rhin, depuis l'embouchure de la Lahn, jusqu'à Cologne & Mulheim;

2^o. Que les isles d'Oberwerth, Niederwerth & de Neu-

wied, seront neutres & auront des sauve-gardes, & que les autres isles du Rhin ne seront occupées par aucun des deux partis;

3°. Que la navigation du Rhin sera libre pendant le jour seulement, pour les troupes respectives & pour les habitans; mais qu'on ne pourra aborder d'une rive à l'autre que sur deux points, savoir entre Coblenz & le Thal, & entre Cologne & Mulheim; & que l'envoi préalable de parlementaires aura lieu dans tous les cas;

4°. On pourra de part & d'autre transporter le long du Rhin, des vivres & autres objets d'approvisionnement, mais non des attitails militaires & munitions de guerre. Cette navigation ne commencera que le 11 janvier;

5°. Celui des deux partis qui voudra rompre la trêve, en prévientra 10 jours d'avance;

6°. Il sera permis de travailler de part & d'autre à des fortifications pendant la trêve.

Extrait de la gazette de Wetlar, du 10 janvier.

On dit que le roi de Prusse ne tardera pas à publier un manifeste, dont le but sera de rappeler aux Provinces-Unies que sa majesté leur a garanti, de concert avec l'Angleterre, la forme de gouvernement qu'ils ont abolie depuis l'invasion des Français; de les inviter en conséquence à rendre au stathouder héréditaire ses prérogatives, & de leur insinuer que la forme actuelle du gouvernement adopté par le peuple batave, & la fermentation des esprits qui s'y manifeste, peuvent donner des inquiétudes aux souverains des états voisins, du nombre desquels se trouve sa majesté. Ce manifeste, ajoute-t-on, sera terminé par la menace, en cas de refus, de faire marcher une armée prussienne en Hollande; & déjà l'on nomme le duc de Brunswick comme chef de cette expédition, & le prince Frédéric de Hesse-Cassel comme devant commander les troupes hessoises. On parle aussi d'une indemnité de quelques millions de florins, qui sera demandée par le roi de Prusse au nom du stathouder, pour le mobilier de ce prince.

Note des rédacteurs. — Il n'est pas permis de douter qu'un tel article n'ait été inséré dans la gazette de Wetlar par quelque asside du parti stathouderien, dont le but est de relever ainsi les espérances de ce parti, qui voit avec désespoir la bonne intelligence qui regne entre la Prusse & la France: aussi ne le rapportons-nous que pour montrer combien les passions particulières rendent la vérité difficile à trouver dans les papiers politiques qui inondent l'Europe.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 10 janvier.

Leurs majestés reviennent de Windsor passer l'hiver à Londres avec leur famille; ils habiteront l'hôtel de Buckingham.

Monsieur, comte d'Artois, qui s'est embarqué à Portsmouth sur la frégate *le Jason*, le 23 décembre, n'étoit pas encore arrivé, le premier de ce mois, à Leith, en Ecosse, où il est attendu.

L'amirauté a reçu différens avis des Indes-Occidentales par une lettre officielle de l'amiral la Forcy, commandant en chef les vaisseaux du roi aux isles du Vent, & datée de la Martinique, le 22 octobre 1795. Cet amiral annonce la prise de trois vaisseaux français; la frégate *la Superbe*, de 22 canons; la corvette *la République*,

de 18 canons, ayant à bord 250 hommes & un général français, nommé commandant à la Grenade; & le brick *le Boutier*, de 10 canons. Mais ces petits avantages ne peuvent compenser les revers que nos troupes ont éprouvés dans quelques isles & notamment à la Grenade, où l'ennemi s'est emparé de vive force du poste important de la Gonyave ou *v. l. de Charlotte*. Nos troupes, après avoir perdu beaucoup de monde en différentes actions très chaudes ont été obligées de se retirer dans la ville de Saint-George, où leur situation paroît très-embarrassante.

On apprend d'un autre côté de la Jamaïque que les negres marons continuent d'y donner beaucoup d'embarras au gouvernement; le lord Balcarras, qui y commande, n'a pu y réussir encore à les subjuguier; & malgré tous les efforts qu'il a faits jusqu'ici pour les contenir & les repousser dans leurs montagnes, ils se divisent par petits pelotons & se répandent dans les habitations, où ils pillent, brûlent, massacrent, & enlèvent tous les esclaves qu'ils rencontrent. Il est vrai que ceux-ci reviennent presque tous dans leurs habitations dès qu'ils en ont la facilité. Peu amoureux d'une liberté qu'ils ne connoissent pas, ils préfèrent une paisible servitude aux dangers & aux fatigues du métier de flibustier.

Une autre nouvelle fâcheuse, c'est la perte assurée de la frégate *l'Améthyste*, de 38 canons, qui s'est brisée sur les rochers de Guernsey. C'est une de celles qui avoient été emmenées de Toulon par le lord Hood en décembre 1793.

Le général Paoli est arrivé ici & a été présenté au roi il y a quelques jours. Il a prié sa majesté de recevoir ses hommages comme son sujet, attendu qu'il étoit bien déterminé à ne plus retourner en Corse, & à finir ses jours en Angleterre. On trouve ici que ce n'est ni la conduite ni le langage d'un héros de la liberté: en effet, ce patriote si vanté paroît beaucoup plus fait pour vivre paisiblement des bienfaits d'un monarque que pour affronter les osages d'une république luttant pour conquérir sa liberté.

L'amirauté a expédié des ordres pour armer, avec la plus grande diligence, la frégate *l'Hébé*, de 38 canons, qui doit partir, dès qu'elle sera prête, pour le cap de Bonne-Espérance, & prendre sous son convoi plusieurs bâtimens de transports destinés pour aller porter des provisions & quelques troupes dans cette nouvelle conquête.

Le lord-maire & les aldermans de la Cité, qui s'assemblent toutes les semaines pour régler le prix du pain, l'ont continué au taux de la semaine précédente, c'est-à-dire, à 13 den. $\frac{1}{2}$ le pain de quatre livres; c'est environ 7 sols de France la livre de seize onces.

La monnaie d'or & d'argent est devenue si rare ici que, selon le cours du change actuel, pour une guinée qu'on reçoit ici, on touche 25 shelings à Hambourg (la valeur ordinaire de la guinée est 21 schelins). Le louis d'or, évalué il y a quelque tems à 18 shelings, se vend aujourd'hui 21 shelings & demi. Les orfèvres achètent aussi les couronnes & les shelings à un taux au-dessus de la valeur intrinsèque de l'argent. Il est difficile d'expliquer la cause de cette rareté du numéraire, autrement que par l'exportation extraordinaire qui s'en fait journellement pour les frais de la guerre & les subsides qui en sont un des effets.

La manie du duel, loin de s'affoiblir en tems de guerre où l'intérêt public exige plus particulièrement les services des hommes de courage, semble au contraire se fortifier. Parmi plusieurs combats particuliers qui ont eu lieu de-

puis que
l'attentio
Watson
més, au
d'Héren
deux a
avoir ra
rendez-v
ment, o
leurs té
s'étant p
ensemble
balle dan
vers soi
hlesse.
moi au
capitaine
Extrait

« L'es
être e
péens
niers.
sou
de tr
de G
32 ca
avoir
faire
150 v
nison
lande
de tr

Le g
vain, v
Genapp
tier-ge
de pred
tien de
Il pa
dans l'i
nantes
en cette
L'on
& Men
cesse d
jeunes
de suite

Un j
mettoit
a eu li
Il av
l'empla
au fon
la libe
symbol

puis quelque tems, il y en a un qui a attiré davantage l'attention publique. Le major Sweetman & le capitaine Watson, tous deux Irlandais, tous deux militaires estimés, amis dès long-tems, se sont brouillés pour quelque différence d'opinion. S'étant rencontrés à l'Opéra, l'un d'eux a marché sur le pied à l'autre, qui a voulu en avoir raison. Ils sont convenus du jour & du lieu du rendez-vous, ont arrangé leurs affaires & fait leur testament, ont dîné fort gaiement ensemble avec leurs amis & leurs témoins, se sont rendus au lieu indiqué, & là, s'étant placés à quatre pas de distance, ils ont déchargé ensemble leurs pistolets. Le major Sweetman a reçu une balle dans la tête; ce qui ne l'a pas empêché de s'avancer vers son adversaire & de lui demander s'il n'étoit pas blessé. *Martellement*, répondit le capitaine Watson; *et moi aussi*, dit le major, & il tomba mort à l'instant. Le capitaine est mort le lendemain de sa blessure.

Extrait d'une lettre écrite de Mudras, par un officier de la compagnie des Indes, le 18 juillet.

« L'expédition contre Malacca, dans laquelle je vais être employé, consiste en quatre compagnies d'euro péens, 40 Lascaris servant dans l'artillerie, & 150 pionniers. Deux des compagnies s'embarqueront sur le vaisseau de roi la *Résistance* & le reste sur un bâtiment de transport. Nous allons d'abord à Pisele du Prince de Galles, où nous trouverons la frégate l'*Orphée*, de 32 canons, avec laquelle nous irons à Malacca. Après avoir pris possession de cette place, qui ne peut pas faire beaucoup de résistance, n'étant défendue que par 150 vieux invalides, nous y laisserons une petite garnison, & nous irons attaquer les établissemens Hollandois. Nous comptons recevoir à Malacca un renfort de troupes du Bengale ».

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 28 nivôse.

Le général républicain Jardon, commandant de Louvain, vient de se rendre, avec un corps de troupes, à Genappe & dans d'autres villages, & il a établi son quartier-général dans le premier de ces endroits. Ces mesures de précaution sont apparemment nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique.

Il paroît certain que tous les prévenus de complicité dans l'insurrection de Genappe & des communes environnantes seront jugés par la commission militaire établie en cette ville.

L'on apprend par des nouvelles de l'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, qu'il ne cesse d'y arriver continuellement une grande quantité de jeunes gens de la première réquisition, que l'on incorpore de suite dans les cadres incomplets.

F R A N C E.

De Paris, le 2 pluviôse.

Un jour plus serein & plus beau que la saison ne permettoit de l'espérer a favorisé la cérémonie civique qui a eu lieu hier.

Il avoit été élevé dans le champ de la Fédération, sur l'emplacement de l'ancien autel de la patrie, une estrade au fond de laquelle étoit placée une statue colossale de la liberté assise sur un cube, & foulant aux pieds les symboles de la royauté. Cette figure étoit entourée d'une

portion circulaire formant une espèce de sanctuaire décoré de quatorze écussons portant les noms des quatorze armées de la république; au-dessus de ces écussons étoient autant de cassolettes brûlant des parfums en l'honneur des défenseurs de la patrie. Aux deux côtés du cube sur lequel la liberté étoit assise, étoient placées deux cornes d'abondance & d'autres bas-reliefs relatifs à la liberté & à l'égalité. Au-dessus du stylobate & en avant de la figure de la liberté étoient des gradins sur lesquels fut placé le conservatoire de musique.

Tout ce qui composoit le cortège du pouvoir exécutif s'est rendu sur l'estrade pendant que le conservatoire exécutoit des airs & des chœurs patriotiques. Le président a prononcé un discours, après lequel il a prêté le serment prescrit par la loi; les membres du directoire, les autorités constituées & l'armée ont répété ce serment au bruit d'une salve générale d'artillerie.

Les amphithéâtres du pourtour du champ de la Fédération étoient remplis, comme dans les plus beaux jours d'été, d'une foule immense de peuple qui a pris part au serment. L'ordre le plus parfait a régné par-tout, pendant toute la cérémonie & pendant que la force armée des troupes de ligne & de la garde nationale a défilé devant le directoire. Le cortège est rentré ensuite à l'Ecole Militaire, & la fête s'est terminée, comme elle avoit commencé, par un feu roulant & soutenu d'artillerie.

Les rôles de l'emprunt forcé, autres que ceux de la première classe, commencent à se répandre; la foule a été immense jusques à minuit du 30 nivôse à la trésorerie & chez tous les percepteurs. Un nombre très-considérable de bons citoyens avant d'avoir reçu leur taxe ont payé le premier à compte de la somme à laquelle ils croyoient devoir être imposés: quoique le plus grand nombre n'ait pas atteint le tiers de leurs impositions, il en est quelques-uns qui ont excédé ce tiers, & il paroît que le gouvernement va faire droit aux réclamations immenses qui ont été appertées au département.

Les membres du conseil de santé ayant été inculpés sur les facilités qu'ils ont données à plusieurs jeunes gens de s'exempter de la réquisition, sous prétexte d'incommodités légères, viennent de publier un mémoire justificatif de leur conduite. Ils annoncent qu'ils n'ont délivré des certificats que sur les procès-verbaux d'examen d'infirmités faits par deux officiers de santé nommés *ad hoc* par le ci-devant comité de salut public, & que ces officiers de santé n'ont référé au conseil que des cas extraordinaires, douteux ou contestés, sur lesquels le conseil a eu à prononcer; & il conclut à ce que s'il y a des inculpations à faire, elles doivent être adressées à ces deux officiers de santé.

Au surplus, l'activité des recherches sur les jeunes gens qui se sont soustraits à la réquisition a déterminé le plus grand nombre d'entre eux à se rendre enfin à leur devoir, & journellement il s'en présente qui d'mendent avec empressement à rejoindre leurs drapeaux. On observe que tant d'écrits dans lesquels on avoit exagéré le dévouement des armées avoient contribué à en éloigner de jeunes citoyens, & que le nouvel ordre introduit dans les administrations militaires, a changé considérablement cette espèce de répugnance de la jeunesse à aller combattre nos ennemis du dehors.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 2 pluviôse.

Saladin, Lesage (d'Eure & Loire), Serres, & plusieurs autres membres qui n'étoient pas à la séance hier, envoient par écrit leur prestation de serment de haine à la royauté.

Sur la proposition de Lakanal, le conseil arrête que ces prestations écrites du serment prêté dans la séance d'hier par le conseil seront annexées au procès-verbal de cette séance. Les membres malades, ou absens par congé, prêteront leur serment à leur rentrée dans le conseil.

Un secrétaire annonce que les secrétaires-rédacteurs des procès-verbaux, les messagers d'état & les huissiers du conseil, ainsi que l'imprimeur du corps législatif, ont aussi déposé, par écrit, sur le bureau, le serment de haine à la royauté.

Lesage-Sénault obtient la parole pour une motion d'ordre; il expose que c'étoit avec grande raison qu'un membre disoit ces jours derniers qu'il ne falloit pas mettre un représentant entre sa conscience & un serment. Siméon, membre du conseil, se trouvoit, dit-il dans ce cas, & il le dénonce comme ayant émigré & entretenu des correspondances avec le roi de Vérone. A l'appui de cette dénonciation, Lesage-Sénault lit un article du numéro 33 du journal intitulé *le Rédacteur*. Voici cet article :

Extrait d'une lettre de Gènes, en date du 4 frimaire, au quatrième.

« Le citoyen Simeon, jadis avocat au parlement d'Aix, a demeuré à Livourne, où il étoit regardé comme émigré. Le gouvernement de Toscane lui ayant donné ordre de partir, je sais qu'il dit à Daneri Corsini, secrétaire du conseil d'état du grand-duc, qu'il se feroit recommander à son choix, ou de la part de Monsieur, ou comme patriote par une autre voie. Il paroît qu'il avoit alors des rapports doubles: je vois par la liste des députés qu'il est rentré, & le voilà membre du corps législatif. Je ne puis vous en taire ma surprise & négliger de vous avertir, d'exercer à son égard quelque surveillance. Quoiqu'il me paraisse étonné qu'on n'ait pas toujours à Paris la prudence & les ménagemens convenables, dès qu'il s'agit de mon devoir, je fermerai toujours les yeux sur les conséquences, & je dirai la vérité ».

Lesage demande le renvoi à la commission de la vérification des pouvoirs, de cette pièce qui lui paroît prouver matériellement l'émigration de Siméon.

Duplantier témoigne son étonnement de ce que Lesage-Sénault fonde une pareille dénonciation sur un titre aussi illégal qu'un article de journal, qui n'est revêtu d'aucune signature; il demande l'ordre du jour.

Roux & un autre membre appuient cette demande; le premier, parce que la commission de la vérification ne lui paroît pas instituée pour juger de pareils faits; le

second, parce que Siméon ne s'est caché que pour se soustraire à la proscription, & qu'il a obtenu sa radiation définitive.

Dumolard croit l'affaire assez grave pour être examinée, mais dans les formes constitutionnelles: il demande donc que Lesage-Sénault signe sa dénonciation, ou bien il ne voit en lui qu'un calomniateur.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau: six bureaux sont formés pour le dépouiller. Demain on en proclamera le résultat.

Siméon dit qu'il n'a pas cru devoir répondre à un journaliste, mais qu'il a fourni au directoire sa justification de la prétendue émigration dont on l'accuse; il soutient que tous les faits dont on l'accuse sont faux; il attribue l'attaque qu'il essuie à la dénonciation qu'il fit, il y a deux mois, contre Fréron. Obligé de fuir après le 31 mai, il ne pense pas qu'on puisse le regarder comme émigré, pour avoir partagé le sort de tant de proscrits, qui, comme lui, n'ont pu reparoître qu'en vertu de la loi du 22 germinal.

Lesage-Sénault veut répondre; le conseil passe à l'ordre du jour.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 2 pluviôse.

Le conseil, après avoir reconnu l'urgence, renvoie à l'examen d'une commission de cinq membres une résolution portant un tarif des nouveaux droits d'enregistrement.

Le conseil nomme une commission de trois membres pour examiner une seconde résolution portant que le discours prononcé hier par le président du conseil des cinq cents sera imprimé & envoyé aux armées.

On procède à l'appel nominal pour le renouvellement du bureau.

Bourse du 2 pluviôse.

Inscriptions.....	190-185.	Bâle.....	13.
Amsterdam.....	2.	Louis.....	5530-500-475-30.
Hambourg.....	38,500-38,000.		25-400.....
Madrid.....	2200.	Ecus.....	5350-25-300.
Cadix.....	2200.	Lingot d'argent.....	10,150.
Gènes.....	19600.		

Café, 210. — Sucre d'Orléans, 250. — Savon de Marseille, 180-32.

* * Nouveaux costumes des autorités constituées, décrétés le 3 brumaire, IV^e année, dessinés sur les modèles ou d'après un membre de chaque autorité, par Garnerey, gravés par Alix, & coloriés avec soin, en 10 planches, grand in-4^o, contenant les costumes suivans: membre du conseil des cinq cents, des anciens, du directoire exécutif, ministres, messager d'état, huissier, haut-cour de justice, tribunal de cassation, administrateur de département, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux, avec le décret sur ces costumes, qui peut servir d'explication aux figures. Prix 600 liv. & 650, franc de port, dans les départemens. A Paris, chez Détéville, libraire, rue du Battoir, n^o 16.

Cet ouvrage a été présenté, le 25 nivôse, au conseil des cinq cents, qui en a ordonné le dépôt aux archives de la république.